

Marloie, le 22 juin 2023

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE ROCHEFORT


Compte-rendu de la réunion de CLDR

Maison de village de Laloux, le 19 juin 2023



OBJECTIFS DE LA RÉUNION : accueillir les nouveaux membres de la CLDR, visiter l'ancien presbytère de Laloux et remettre un avis sur l'avant-projet de nouvelle affectation, répondre à la demande de création d'une aire d'envol de parapentes au Belvédère.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Suivre la page Facebook de l'équipe Famenne-Ardenne de la FRW	Sans attendre ! 😊 Voici le  QR-code :	Nouveaux membres de la CLDR
Pour Laloux, préciser les localisations des arrivées/évacuations d'eau et les prises électriques	Dès que l'architecte aura adapté les plans	Comité des Villages du Ry de Vachaux
Pour Laloux, transmettre les remarques de la CLDR à l'auteur et au Collège	Dès que le compte-rendu est rédigé	FRW
Groupe de travail Nature	Mercredi 5 juillet à 18h (lieu encore à définir)	Toutes les personnes intéressées
Groupe de travail petit patrimoine	Jedi 6 juillet à 14h00 à l'administration communale	Toutes les bonnes volontés !
Transmettre l'avis de la CLDR au Collège pour le projet d'aire d'envol de parapentes au Belvédère	Dès que le compte-rendu est rédigé	FRW
Proposition d'un arbre pour le concours de l'arbre belge de l'année	Dossier à rentrer pour le 31 août	CLDR et FRW → suivant calendrier défini (voir dans le compte-rendu)

Légende :

-  Validation, décision
-  Commentaires, échanges, discussions
-  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
-  Date de prochaine réunion

À L'ORDRE DU JOUR :

1. Accueil des nouveaux membres

Marie Goovaerts accueille les personnes présentes en les remerciant d'emblée pour leur intérêt pour l'Opération de développement rural. Elle passe rapidement en revue l'ordre du jour et propose ensuite à chacun de se présenter succinctement.

2. Visite de l'ancien presbytère de Laloux et de son jardin

Marie Goovaerts explique que la visite concerne deux projets :

- La transformation du bâtiment pour y créer des logements « tremplin » et un local de rencontre et de service. Ce projet est porté par la commune de Rochefort et bénéficie de subventions du développement rural.
- Le réaménagement du vaste jardin du presbytère, fortement endommagé par la tempête de juin 2021. Ce projet est porté par les comités du Ry de Vachaux, avec des financements via les appels à projets BiodiverCité (subside régional) et Proximity (subside communal).

Tout le monde est ensuite invité à traverser la route afin de se rendre sur le site de l'ancien presbytère afin que tous puissent se rendre compte :

- De l'ensemble du site ;
- Des volumes disponibles dans le cadre de l'aménagement de ce bâtiment ;
- Des aménagements prévus pour le jardin alentours (fruitiers, haies, prairie naturelle...).

Cette visite est accompagnée par Monsieur Guy Colson, architecte, auteur de projet pour le bâtiment de l'ancien presbytère.



Les descentes d'eau de la toiture de l'église sont reliées à une citerne. C'est à valoriser pour l'entretien du jardin.

3. Présentation de l'avant-projet relatif à la création de logements et d'un local de rencontre et de service

L'avant-projet est un stade administratif auquel il faut se poser toutes les bonnes questions ! Il y a un architecte, une consultation des utilisateurs actuels, une réflexion, des plans, un budget... mais pas encore de cahier des charges pour les travaux, ni de demandes de permis ; toutes les modifications sont encore possibles.

3.1. Présentation de l'avant-projet, par son auteur

Cette présentation est reprise en annexe 1 du présent compte-rendu.

3.2. Réactions des participants



Le studio sera-t-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?

Malheureusement non car les lieux sont trop exigus et ne permettent pas d'avoir des aires de rotation de minimum 1,50 m de diamètre. Par contre, c'est envisageable pour les locaux de rencontre.



Faut-il un escalier de secours ?

Non, les normes en vigueur n'imposent pas d'escalier de secours pour ce type de projet. Par contre, les planchers et l'escalier seront en béton.



Comment sera organisé le parking pour les véhicules des locataires ?

Ce point n'a pas encore été abordé ; il reste du temps pour y réfléchir. Mais, cela ne devrait pas poser problème vu les espaces disponibles, notamment entre le presbytère et l'église.



Qu'est-il prévu pour la gestion des eaux pluviales ?

A ce stade, rien n'est prévu.

Les participants estiment que la gestion de l'eau est une problématique importante à Rochefort et que la Commune doit montrer l'exemple. Il est donc proposé de prévoir une citerne d'eau de pluie pour alimenter les WC.



Des panneaux solaires sont-ils prévus ?

Non car le budget ne le permet pas.

Les participants proposent néanmoins de prévoir les gaines au cas où cet investissement deviendrait possible. La législation sur les communautés d'énergie permet maintenant d'organiser la gestion de la production d'électricité entre plusieurs consommateurs, d'autant plus facilement qu'ils sont dans le même bâtiment.




Pourquoi réserver une partie du bâtiment aux associations alors qu'il existe déjà une maison de village ?

La maison de village est surtout une grande salle, souvent louée et qui convient très bien pour de « grosses » activités. L'objectif est d'avoir deux ou trois locaux plus petits (donc plus facile à chauffer), polyvalents, facilement mis à disposition de tous ceux qui en font la demande. Du matériel pourra y rester pour des activités récurrentes, ce qui n'est pas possible dans la maison de village vu les locations régulières. Comme la maison de village, les locaux du presbytère seraient gérés par l'asbl Comité des Villages du Ry de Vachaux.



Les futurs utilisateurs des locaux de rencontre émettent aussi quelques remarques (à valider au niveau de la faisabilité technique et financière) :

- Comme beaucoup d'activités se dérouleront à l'arrière, l'accès principal aux locaux de rencontre pourrait aussi être en façade arrière. Cela permettrait de réduire les perturbations pour les locataires et de ne pas modifier la façade avant. On pourrait ainsi inverser la place des toilettes avec celle du hall d'entrée.
- Dès lors, il faudrait revoir l'organisation de l'espace de stockage. Le hall n'est peut-être pas nécessaire... sauf pour l'intimité de l'accès au WC. A réfléchir.
- Pour faciliter le transport de matériel, ce serait intéressant d'avoir des doubles portes au niveau de l'espace de stockage vers l'extérieur et vers l'espace de rencontre (ou porte coulissante).
- L'ouverture entre les deux locaux de rencontre devrait aussi être la plus grande possible pour pouvoir fonctionner avec une grande pièce ou deux petites, en fonction des activités. Mais, les systèmes comme les portes « accordéon » sont très coûteux.
- L'idéal est de conserver le local de stockage au même niveau que la terrasse, quitte à avoir des marches vers les autres locaux (mettre une rampe amovible si PMR). Le souhait est aussi de conserver le petit grenier situé au-dessus du local de stockage.
- Au niveau de la terrasse, le comité souhaite garder l'auvent actuel (d'une vingtaine de m²). Si ce n'est pas possible, il vaut mieux ne rien mettre qu'un petit auvent. Celui-ci empêcherait l'installation d'une tonnelle pour les événements extérieurs.

-  Le comité souhaite aussi une arrivée et évacuation d'eau dans l'espace de stockage, dans l'espace de rencontre avant (mini-kitchenette) et sur la terrasse. Il faudra également préciser les prises électriques nécessaires.



Quelle est la philosophie des logements « tremplin » ?

Il s'agit de proposer à des jeunes ménages des habitations à des prix attractifs et de les inciter à acheter ou construire sur la commune via une restitution partielle des loyers.

Les modalités précises feront l'objet de futures réflexions : critères d'attribution, montant des loyers, durée du bail, montant du remboursement...



Moyennant la prise en compte de ces remarques, la CLDR approuve cet avant-projet.



Au niveau des suites, M. Colson va traiter les remarques de la CLDR, puis l'avant-projet sera soumis au Collège. Ensuite, cet avant-projet sera présenté au Comité d'accompagnement afin d'être validé par l'administration régionale.

4. Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 avril 2023

Chacun comprend bien qu'il est difficile pour les nouveaux membres de se prononcer par rapport à cette réunion à laquelle ils n'ont pas participé.



Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 4 avril 2023 est approuvé sans modification.

5. Le point sur les dossiers en cours

Ce point est aussi l'occasion, surtout pour les nouveaux membres, de présenter le cadre des activités de la CLDR. Pour plus d'informations, de nombreux documents sont disponibles sur le site <https://www.rochefort-odr.info/>.

Les explications détaillées (qu'est-ce que la FRW, l'Opération de développement rural, ...) se trouvent en **annexe 2** du présent compte-rendu.

6. Demande d'avis de la création d'une aire d'envol de parapente au Belvédère

6.1. Contexte

L'école de vol « Au Fil du Vent » sollicite la commune de Rochefort pour créer une piste de décollage de deltaplanes/parapentes sur le site du Belvédère à Han-sur-Lesse. Cela implique de déplacer la table d'orientation et le banc installés dans le cadre de la précédente opération de développement rural. A noter aussi que la table d'orientation en pierre bleue est régulièrement vandalisée et qu'il faudrait la restaurer ou la remplacer par une nouvelle dans un matériau moins sensible aux dégradations (métal découpé ou autre). Le Collège sollicite donc l'avis de la CLDR sur un éventuel déplacement de la table d'orientation et du banc.

Le DNF a donné un avis positif (la partie du site concernée est hors de la Réserve Naturelle Domaniale) mais avec une série de restrictions :

- Les aménagements seront limités au strict nécessaire (coupe d'un petit bosquet, comblement d'un trou pour avoir une surface plane, placement d'un « plancher » ...).

- Les utilisateurs respecteront des conditions d'utilisation précises (maximum 3 parapentistes en même temps sur le site, pas d'évènement...).

Natagora est contre ce projet qui impactera un des sites les plus riches en espèces rares et protégées de la faune et flore de Belgique (pelouse calcicole).

Lors de sa réunion du 5 juillet 2022, la CLDR a souhaité obtenir des compléments d'information afin de rendre une réponse en toute connaissance de cause. En effet, le problème soulevé n'est pas le simple fait de déplacer la table d'orientation et le banc mais plutôt de savoir si le site du Belvédère est vraiment l'endroit le plus adapté pour ce genre d'activités.

Quelques cartes et photos permettent à chacun de bien visualiser les lieux, notamment le site concerné par les aménagements demandés.

6.2. **Réactions des participants**



De manière générale, les membres de la CLDR estiment que l'aménagement d'une aire d'envol de parapentes défigurerait le site, aussi bien vu d'en haut que d'en bas. Emblématique au niveau du Geopark, le Belvédère est également remarquable au niveau géologique. De plus, ce site est repris dans le top 10 des sites belges d'intérêt pour la biodiversité. Y amener davantage de passage irait à contrario de sa préservation.



Par ailleurs, le parking sur le site pose question. Aucun aménagement n'est prévu. Et, en termes de circulation, la route pour accéder au Belvédère n'est pas large : si des voitures viennent à se garer en bordure de voirie, quid du passage ?



Le concept de 'confidentialité' du site d'envol paraît ambigu. De plus, si seuls trois parapentistes peuvent accéder simultanément au site, cela n'empêche en rien qu'à la fin de la journée, leur nombre total soit bien au-delà. Se pose alors également la question du contrôle.



A une très large majorité, la CLDR donne un avis négatif par rapport à ce projet. Le site du Belvédère est un joyau de la commune de Rochefort, tant au niveau des paysages que de la biodiversité. Il est déjà fort fréquenté alors que c'est un site sensible. Pour la CLDR, il vaut mieux accroître la protection du site que d'augmenter son utilisation pour les loisirs.

Un participant précise bien que la CLDR est une Commission consultative. La décision finale revient au Collège ou au Conseil communal.

7. Divers

Concours de l'arbre belge de l'année 2023

Avec le Concours de l'« Arbre belge de l'Année 2023 » (<https://arbrebelge.be/>), la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats est à la recherche d'arbres appréciés non seulement pour leur beauté, leur taille ou leur âge, mais surtout d'arbres qui ont une histoire particulière à raconter, une relation singulière avec l'homme, et une place importante dans la société et la vie locale.

Grâce au Fonds Baillet Latour, la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats décernera un prix d'une valeur de 2.500 € à l'arbre gagnant. Cette récompense permettra, par exemple, des

soins par un arboriste, de mettre en valeur les abords de l'arbre ou encore d'effectuer sa promotion auprès de la population (édition d'une brochure, animation dans les écoles de la commune...).

Les dossiers de candidatures peuvent être déposés jusqu'au 31 août 2023.



La FRW propose que la CLDR rentre une candidature, selon le dispositif suivant :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Les membres de la CLDR et du GT Nature proposent des arbres intéressants (visible depuis la voie publique, remarquable, avec une histoire...) (exemple : le tilleul à clous de Han-sur-Lesse)	5/07	La CLDR et le GT Nature
Les membres de la CLDR et du GT Nature votent pour leur arbre rochefortois préféré	15/08	La CLDR et le GT Nature
Le dossier de candidature est rentré	31/08	La FRW et la Commune

Budget participatif Proximity

Le 2^e atelier de construction des projets est annulé faute de participants. Les projets seraient peu nombreux et il resterait donc du budget... Dans cette perspective, le groupe de travail nature pourrait rentrer certains projets qui n'étaient pas recevables au niveau de BiodiverCité.

Lessive fête la nature, le 2 juillet, de 10 à 17h, à la salle du village. Ce projet, soutenu par Proximity, est organisé par l'asbl Le Pré Mobile (plus d'infos sur leur site : www.lepremobile.be)



- La **brocante de Mont-Gauthier** aura lieu le dimanche 25 juin.
- La **brocante de Villers-sur-Lesse** aura lieu le 2 juillet prochain.
- La **Sainte-Odile** sera célébrée le deuxième week-end de juillet, à Hamerenne.

Et bien d'autres choses encore dans les différents villages de l'entité. Le site internet communal relaie bon nombre d'entre elles et les pages Facebook également.

A la fin de la réunion, la commune offre le verre de l'amitié aux participants. La FRW remercie ceux-ci pour leur participation et leur enthousiasme.

Pour la FRW,

Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET

Présents le 19/06/23 :

- Bernard Convie, Yvon Herman, Thierry Lavis, Françoise Lebeau, Julie Mommaerts-Herman (Présidente), Sylvie Bertrand, Marc Bievet, Iosefina Blaj, Joseph Brisbois, Alain Brohet, Éric Desantoine, André D'Ocquier, Françoise Guyot, Alain Henrard, Vincent Jacques, Éric Jeanbaptiste, Marc Laroche, Marc Libert, Marie-Claire Lothaire, Annick Louis, Didier Marchal, Bénédicte Pirson, Amaël Poulain, Paul Vuylsteke, Membres de la CLDR ;
- Isabelle Halin, employée communale en charge du développement rural ;
- Guy Colson, architecte, auteur de projet ;
- Marie Goovaerts et Alain Jacquet, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés le 19/06/23 :

- Anne-Françoise Fiasse, Jean-Luc Fivet, Catherine Jaspert, Membres de la CLDR.

Annexe 1

Présentation de l'avant-projet d'aménagement de l'ancien presbytère de Laloux en 3 logements et locaux de rencontre et services.

M. Colson précise d'abord la situation du bâtiment sur une carte générale, sur le plan cadastral et sur le plan de secteur (zone d'intérêt communautaire). Un reportage photo illustre le propos.

Le bâtiment est une construction tout à fait classique, typique de ce genre de fonction, qui date sans doute de la même période que l'église (construite en 1879). Les murs sont en brique avec les encadrements des ouvertures en pierre calcaire. Les pignons sont rythmés par des arcatures aveugles. Le bâtiment est constitué de trois travées ; la travée centrale (hall de 2 m de large) alimente les locaux situés de part et d'autre (et qui font 4 m de large). A part les caves, le rez et les deux autres niveaux sont organisés de la même manière. L'annexe côté droit (garage) est plus récente et rompt avec la symétrie des baies du bâtiment principal. Le bâtiment est sain mais nécessite une rénovation complète.

Pour les logements, l'accès en façade avant est conservé. Le hall permet de desservir le studio (côté gauche), l'escalier qui mène aux caves (à répartir entre les 2 appartements) et l'escalier pour accéder à l'étage.

Les trois logements présentent les caractéristiques suivantes :

- Le studio (au rez, sur environ 30 m²) compte une pièce de séjour (à l'avant), une cuisine et une salle de bain (au centre) et une chambre (à l'arrière).
- Les deux appartements s'organisent de la même manière, sur deux niveaux :
 - o Au premier, un salon (à l'arrière), une salle à manger/cuisine (à l'avant) et une buanderie/espace technique (dans le hall actuel). Un escalier situé dans la salle à manger permet d'accéder aux combles.
 - o Dans les combles, un pallier (pouvant servir de bureau), un WC, une chambre et une salle de bain. Des velux sont prévus au niveau du bureau et de la chambre.

Pour le local de rencontre et de service, un nouvel accès est créé en façade avant, au niveau de l'annexe. Le hall d'entrée dessert un WC, un espace de stockage (dans le « garage » actuel) et l'espace de rencontre (dans le bâtiment principal, en façade avant), qui communique avec un autre local polyvalent (à l'arrière). L'auvent qui abrite la terrasse, à l'arrière, devrait être enlevé vu son côté peu esthétique, en rupture de la ligne de pente des toitures. La terrasse est accessible depuis le local situé à l'arrière et depuis le local de stockage. La porte de garage est supprimée.

Le bâtiment fera l'objet d'une isolation par l'intérieur, au niveau des murs, du toit et du sol (là où c'est possible). Le chauffage sera au gaz, avec une citerne enterrée à l'arrière et une chaudière pour chaque appartement. Les planchers sont remplacés par du béton pour assurer la résistance au feu et améliorer l'acoustique. Tout le système électrique est refait à neuf... Et des travaux de confortement au niveau de la toiture seront réalisés (suites de la tornade de 2021).

Le budget est estimé à 433.699,00 € TVAC pour les logements et 169.702,50 € TVAC pour les locaux de rencontre. Le subside du développement rural est de 60%, mais plafonné à 337.807 €.

Annexe 2

Présentation de l'Opération de développement rural et de la FRW pour les nouveaux membres

La Fondation rurale de Wallonie (FRW)

La FRW est un organisme indépendant qui existe depuis 1975 et qui est en charge de missions de service public confiées par la Wallonie à travers, notamment, une convention-cadre. Elle est présente sur le territoire wallon rural afin de participer au développement des communes par l'encadrement des projets économiques, sociaux, culturels et environnementaux. La FRW a organisé ses premières opérations de développement rural à partir de 1979 et accompagne actuellement 135 communes rurales en Wallonie.

Pour mener à bien ses missions, dont la principale est l'accompagnement des communes qui mènent une opération de développement rural, la FRW dispose de 8 équipes d'agents de développement, basées aux 4 coins de la Wallonie afin d'assurer un accompagnement de proximité. De plus, les équipes Plan Bois-énergie, Biodiversité, ATEPA (assistance territoire et patrimoine) amènent des expertises plus pointues. Marie et Alain font partie de l'équipe Ardenne-Famenne, qui a ses bureaux à la Vieille Cense à Marloie et accompagne 11 communes.



L'équipe FRW de Marloie a une page Facebook, qui rassemble ses actualités et chacun est invité à liker, partager... : <https://www.facebook.com/FRWArdenneFamenne>

→ Scannez le QR-code pour nous suivre sur Facebook !

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

La CLDR est l'organe consultatif officiel, représentatif de la population. Elle pilote l'Opération de Développement Rural et est le relais entre la population et le Conseil communal.

La CLDR a trois grandes missions :

- Représenter la population de la commune, relayer ses attentes ;
- Informer la population, sur l'avancement de l'Opération de Développement Rural ;
- Donner des avis aux décideurs, à leur demande ou d'initiative.

Le rôle de la CLDR varie en fonction de l'étape de l'Opération de Développement Rural dans laquelle on se trouve. Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Rochefort étant approuvé, le rôle de la CLDR sera de :

- Proposer de nouvelles conventions ;
- Suivre la mise en œuvre des projets (approbation des avant-projets, etc.) ;
- Mettre sur pied des actions (groupes de travail, etc.).

Pour être représentative de l'ensemble de la population, la CLDR est composée de mandataires communaux (maximum ¼ des membres), d'habitants des différents villages, de personnes de différentes classes d'âges, catégories socioprofessionnelles, implications associatives... Toutefois, chaque membre est un relais de la population à plusieurs titres, selon son village, ses intérêts, son implication dans la vie communale...

A noter que les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions sans distinction et qu'ils ont tous le même droit de vote.

Le fonctionnement de la CLDR

La CLDR est dotée d'un règlement d'ordre intérieur (ROI). Chaque participant a reçu le règlement avec l'invitation à la réunion. La FRW en souligne quelques points tels que la participation aux réunions de CLDR, s'excuser en cas d'absence, croire en la participation, s'exprimer de manière constructive, veiller à l'intérêt collectif, assurer son rôle de relais de et vers la population...

Le calendrier des réunions de la CLDR n'est pas fixé à l'avance pour pouvoir réagir rapidement lorsqu'un dossier le demande (par exemple, la présentation de plans par un auteur de projet). Néanmoins, si les sujets à l'ordre du jour ne demandent pas d'intervenants extérieurs ou d'informations particulières, la CLDR peut fixer sa date de réunion longtemps à l'avance.

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) : les projets en cours

Trois projets du PCDR font l'objet de subventions par le développement rural :

- La création d'un atelier rural à Préhyr : il s'agit de la transformation d'un des bâtiments de l'ancienne école de Préhyr en atelier rural (accueil d'activités économiques). Le 30 mai, le Conseil communal a approuvé le projet définitif (cahiers des charges...) et la convention-réalisation (pour un montant de 896.973 € TVAC, subventionné à 60 %). Dès que la Ministre en charge du développement rural aura aussi donné son accord, la commune pourra lancer le marché public pour désigner les entreprises qui réaliseront les travaux.
- L'aménagement des entrées de villages : il s'agit de placer des totems identitaires et d'aménager 15 entrées de villages, sur routes communales. Le 19 mai, l'administration du développement rural a approuvé l'avant-projet (pour un montant de 302.685 € TVAC, subventionné à 60 %). L'auteur, le Service Technique Provincial, finalise le projet définitif.
- La création de logements « tremplin » et d'un local de rencontre et de service à Laloux : l'avant-projet est en cours de construction, comme expliqué en début de réunion.

Les groupes de travail

La mise en œuvre des 3 conventions ci-dessus nécessite un travail administratif conséquent... et donc du temps. Néanmoins, en parallèle, la CLDR peut s'attaquer à la mise en œuvre d'autres projets, qui nécessitent surtout des bonnes volontés, des idées, de la coordination... A Rochefort, deux groupes de travail sont actifs actuellement :

- L'inventaire du petit patrimoine : environ 250 éléments (fontaine, potale, décrottoir, stèle, croix...) sont encodés sur ce site : <https://bibliotheca.rochefort.be/> . Il reste encore de nombreux éléments à répertorier et des descriptions à étoffer.



La prochaine réunion sur le sujet, ouverte à toutes les personnes intéressées, se tiendra le jeudi 6 juillet 2023, de 14h00 à 16h00. Rendez-vous dans la salle du Conseil, à l'administration communale. Il s'agira à la fois d'inventorier et d'encoder.

- Le groupe de travail nature : ce groupe, aussi ouvert à toutes les personnes intéressées, vient de répondre à appel à projet BiodiverCité (3^e édition) et la commune de Rochefort a rentré plusieurs projets :
 - o L'acquisition de matériel pour les barrages à batraciens et la réalisation d'une malle pédagogique
 - o Le placement d'un panneau didactique à l'entrée de Laloux pour le barrage des castors
 - o La vidange d'un étang du château de Lavaux-Ste-Anne
 - o L'aménagement d'un verger près de l'école de Wavreille
 - o La préservation du site du Belvédère à Han-sur-Lesse
 - o La distribution de plants lors de la journée de l'Arbre



La prochaine réunion sur le sujet, ouverte à toutes les personnes intéressées, se tiendra le mercredi 5 juillet 2023, de 18h00 à 20h00. Le lieu est encore à définir mais la réunion se tiendra probablement à l'école de Villers-sur-Lesse. Une invitation sera envoyée à tous.